

Relevé des décisions

CPF-128/2024/D1241 : Ouverture des travaux et adoption du projet d'ordre du jour

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a tenu sa 128^e session le 26 juin 2024 à Paris, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Louise Mushikiwabo.

Le Conseil permanent a adopté l'ordre du jour de sa 128^e session.

CPF-128/2024/D1242 : Projets de rapports des 124^e, 125^e, 126^e et 127^e sessions du CPF

Le Conseil permanent a adopté les rapports de ses 124^e, 125^e, 126^e et 127^e sessions, tenues respectivement le 3 novembre 2023 à Yaoundé au Cameroun en session ordinaire, et les 19 décembre 2023, 8 février et 19 juin 2024 en sessions extraordinaires par visioconférence.

CPF-128/2024/D1243 : Questions politiques, diplomatiques et économiques

Le Conseil permanent a entendu l'exposé présenté par la Secrétaire générale, qui a principalement porté sur les pays de l'espace francophone en situation de transition ou qui connaissent des situations d'instabilité et d'insécurité, ainsi que sur les prochains processus électoraux dans plusieurs Etats membres. La Secrétaire générale a fait part des actions menées par l'OIF pour contribuer au retour à l'ordre constitutionnel, à la consolidation de la paix et à une vie politique apaisée dans les pays concernés ainsi que pour accompagner certains processus électoraux dont l'OIF est saisie.

Le Conseil permanent a exprimé son plein appui à l'ensemble de ces actions et réitéré son appel au dialogue et à la responsabilité collective de toutes les parties prenantes pour résoudre les crises et conflits, dans l'intérêt des pays et des populations concernés. Il a également réaffirmé l'importance pour les pays engagés dans des processus électoraux d'organiser des élections transparentes, fiables et inclusives.

Le Conseil permanent a porté une attention particulière à la situation en Haïti. Tout en réitérant ses vives préoccupations face à la grave crise sécuritaire dans ce pays, marquée par la violence des gangs, il a salué l'avancée majeure que constitue l'accord entre les acteurs politiques nationaux qui a conduit à la formalisation du Conseil présidentiel de Transition (CPT), à la nomination du Président du CPT et d'un nouveau Premier ministre par intérim. Il s'est également félicité du début du déploiement effectif de la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS), conduite par le Kenya. Dans le suivi de la 4^e réunion du Comité ad hoc consultatif restreint sur Haïti tenue le 18 janvier 2024 à Paris, le Conseil permanent a soutenu le projet de la Secrétaire générale de nommer un(e) Envoyé(e) spécial(e) en Haïti pour suivre en permanence la situation sur le terrain et contribuer à la recherche concertée avec les partenaires internationaux d'une solution durable à la crise. Souscrivant également à sa proposition de relancer le Groupe restreint de suivi sur Haïti, le Conseil a approuvé la candidature de Djibouti à la présidence de ce groupe de travail composé, notamment, de 13 Etats et gouvernements membres de plein droit et des 5 Etats observateurs de la région Amérique latine. Les délégations souhaitant y prendre part sont invitées à en informer le Secrétariat par écrit.

S'agissant des pays faisant l'objet de suspension de la Francophonie, le Conseil permanent a particulièrement traité de la situation en Guinée en application du mécanisme de suivi et

d'évaluation de la situation des Etats et gouvernements faisant l'objet de mesures des instances de la Francophonie adopté lors de la 127^e session du CPF, tenue le 19 juin 2024.

Il a souligné l'importance de ce mécanisme novateur qui permet aux Instances de réexaminer régulièrement, et au cas par cas, la situation des pays suspendus afin de tenir compte des développements en cours, et sur la base desquels le CPF peut décider d'alléger, de maintenir, de renforcer ou de lever les sanctions prises à l'endroit du pays concerné.

Dans ce cadre, et au terme des échanges constructifs, le Conseil permanent a adopté la résolution jointe en annexe, par laquelle il décide d'alléger la suspension de la République de Guinée de la Francophonie en autorisant la reprise de la participation de la Guinée aux réunions des Commissions et sessions du CPF ainsi que la pleine reprise de la coopération multilatérale avec la Francophonie, en application de l'approche graduelle du mécanisme de suivi et d'évaluation. Tout en souhaitant donner ainsi un signal encourageant à la Guinée pour poursuivre ses réformes vers le retour à l'ordre démocratique, le Conseil permanent a demandé une plus grande visibilité sur le chronogramme des étapes suivantes de la transition, notant les démarches entreprises par la Secrétaire générale auprès des autorités de transition à cet égard.

En matière économique, la Secrétaire générale a souligné, sur la base de données précises, le grand succès des missions économiques et commerciales organisées à Bucarest en mars puis à Montréal et Québec en juin. Rappelant la nouvelle orientation visant plus de prévisibilité, d'efficacité et de visibilité en organisant désormais une seule mission par an au mois de juin, dans un seul Etat et une seule ville, elle s'est félicitée de l'intérêt des Etats et gouvernements pour accueillir l'édition de 2025, à la suite de l'appel à candidatures lancé le 15 avril. Ayant pris part à la 4^e édition de la Rencontre des Entrepreneurs francophones tenue fin mai à Marrakech, elle s'est également réjouie du développement et de l'élargissement de l'Alliance des patronats francophones, tout en soulignant l'absence criante de femmes à la tête des patronats. Enfin, elle a rappelé la poursuite de la mobilisation de l'OIF en faveur du respect du multilinguisme et de la diversité culturelle s'agissant du Pacte numérique mondial en cours de négociation.

Le Conseil a entendu l'intervention du Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui a fait état de la réflexion de l'APF sur les Etats concernés par des ruptures de l'ordre constitutionnel ; réflexion qui devrait aboutir, à l'occasion de la 49^e session de l'assemblée plénière de l'APF du 5 au 10 juillet 2024 à Montréal, à l'adoption d'une nouvelle doctrine basée sur une analyse contextuelle des situations politiques ainsi que sur des mesures graduelles et différenciées vis-à-vis des sections parlementaires membres de l'APF des pays concernés. Il s'est réjoui par avance de la participation de la Secrétaire générale à cette prochaine session, en marge de laquelle se tiendra la 10^e édition du Parlement francophone des Jeunes. Par ailleurs, il a annoncé que l'avis que l'APF est appelée à présenter lors du Sommet de Villers-Cotterêts portera sur le thème des mobilités, qui est un enjeu majeur pour la communauté francophone.

CPF-128/2024/D1244 : Préparation de la 45^e session de la Conférence ministérielle et du XIX^e Sommet de la Francophonie (3 et 4-5 octobre 2024)

Le Conseil permanent a approuvé les avant-projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la 45^e session de la Conférence ministérielle et du XIX^e Sommet de la Francophonie, consacré au thème *Créer, innover, entreprendre en français*. Il a relevé à nouveau la pertinence de ce thème, qui souligne les atouts de la langue française, socle de l'Organisation.

D'autre part, le Conseil permanent a pris acte de l'état d'avancement des travaux sur la Déclaration du Sommet, présenté par la présidence française du Comité de rédaction, ainsi que des observations exprimées par les délégations. Il a encouragé le Comité à poursuivre son travail dans une approche constructive et de recherche du consensus, tant sur ce document que sur la résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone dont l'OIF a mis à disposition la « version zéro » de

travail. Le Conseil permanent a en outre pris connaissance des précisions sur les aspects de logistique du Sommet présentées par la délégation française, qui a rappelé la visite et la séance d'information organisées à l'intention des Etats et gouvernements ce vendredi 28 juin 2024 à Villers-Cotterêts, où se déroulera la séance inaugurale du Sommet, le 4 octobre.

Enfin, à la suite de la présentation, faite par la présidence ivoirienne du Comité sur les demandes d'adhésion et de modification de statut, de l'analyse et des recommandations de ce comité au sujet des candidatures reçues, le Conseil permanent a formulé :

- un avis favorable à l'adhésion de la République de l'Angola en tant qu'observateur ;
- un avis favorable à l'adhésion de la République du Chili en tant qu'observateur ;
- un avis favorable au passage du Ghana du statut de membre associé à celui de membre de plein droit, tout en tenant compte de l'observation du Canada qui a indiqué n'être pas en mesure à ce stade d'exprimer d'avis favorable au regard des informations à sa disposition concernant la place du français au sein de l'appareil étatique et du système scolaire ghanéens.

Le Conseil permanent a pris note que les autres candidatures reçues seront examinées lors de la prochaine réunion du Comité prévue le 27 août. Tout en se félicitant de l'attractivité de l'Organisation, il a partagé l'avis de la Secrétaire générale qu'une réflexion sur le niveau requis pour les entités territoriales candidates à l'adhésion soit menée. Il a en outre réitéré l'importance du volet « langue française » dans les dossiers de candidatures. A cet égard, il a salué l'annonce par la Secrétaire générale de l'organisation après le XIX^e Sommet de la Francophonie d'une réunion du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie sur la thématique de la mobilisation autour de la langue française au sein des Etats et gouvernements de l'OIF.

CPF-128/2024/D1245 : Questions de coopération et questions administratives et financières

La Secrétaire générale a tenu en premier lieu à réitérer ses remerciements aux Etats et gouvernements pour la révision du barème des contributions statutaires à l'OIF adoptée par la Conférence ministérielle de Yaoundé, permettant de faire évoluer le modèle d'affaires de l'OIF en révisant et augmentant l'assiette budgétaire. Elle a invité les Etats et gouvernements à s'acquitter du paiement de leurs contributions pour 2024, tout en considérant, compte tenu des observations reçues de la part de certains Observateurs, que les 12 000 € supplémentaires de contribution statutaire dus par cette catégorie d'Etats et gouvernements pour 2024 pourraient être étalés sur les années 2025 à 2027. Elle s'est par ailleurs félicitée de l'opinion sans réserve sur les états financiers de l'année 2023 formulée par l'Auditrice externe de l'OIF et du FMU, qu'elle a remerciée pour son appui à l'Organisation.

S'agissant des 20 projets de la nouvelle programmation quadriennale également adoptée à Yaoundé, la Secrétaire générale a relevé que plusieurs ont un lien avec le thème du XIX^e Sommet et constituent des livrables majeurs à mettre en œuvre : il s'agit notamment des projets susceptibles de favoriser l'emploi des jeunes et de ceux qui soutiennent l'apprentissage et l'usage de la langue française. Par ailleurs, dans le cadre du mécanisme de suivi de la Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie qui prévoit chaque année que des pays se portent volontaires pour effectuer un « Rapport pays » sur la place de la langue française, elle a remercié la Côte d'Ivoire, le Liban, Maurice et le Rwanda de s'être engagés dans cet exercice en 2024, en vue de la CMF du 3 octobre. Enfin, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, elle a rappelé qu'un rapport détaillé sur l'usage et la promotion du français durant ces Jeux ainsi qu'un guide « Promouvoir la langue française et la Francophonie au sein des JOP » seront élaborés ; ce guide constituera un des legs pour les prochaines Jeux Olympiques, notamment ceux de la Jeunesse à Dakar en 2026. Elle a également réitéré aux délégations son invitation à prendre part à l'événement labellisé « Olympiade culturelle » organisé au siège de l'OIF le 6 août et qui réunira dans un moment festif et convivial le monde sportif, diplomatique et culturel.

Pour sa part, l'Administratrice de l'OIF a indiqué que, depuis l'adoption de la programmation et du budget 2024-2027 de l'OIF, l'Organisation a réalisé des progrès significatifs par la concrétisation de la décentralisation décidée au Sommet de Djerba. A cet égard, elle a souligné que le taux d'exécution global des 20 projets, dont la moitié est décentralisée avec les budgets dédiés au sein des représentations extérieures de l'OIF renforcées en moyens humains, était d'ores et déjà de 26% ; au vu des projections, en maintenant cette progression, l'Organisation pourrait atteindre le taux de 95% en 2023, notamment avec la clôture récente de plusieurs appels à projets comme celui du fonds La Francophonie avec Elles. Evoquant les avancées en matière de gestion, l'Administratrice a relevé que l'OIF a finalisé les états financiers de 2023 dans les délais requis, grâce à une mise à niveau des équipes et à la stabilisation du PGI ; à la suite de l'opinion sans réserve formulée par l'Auditrice externe, un projet de résolution portant approbation des comptes de l'OIF et affectation du résultat comptable 2023 est ainsi soumis au CPF. L'Administratrice a également mentionné le projet de budget rectificatif pour 2024 soumis afin de compenser la baisse imprévue des recettes – notamment l'abattement de contribution statutaire sollicité par le Liban pour raisons économiques comme prévu par le Règlement financier et la suspension de la contribution volontaire de la Suisse annoncée en avril 2024 – et d'actualiser certaines dépenses, liées notamment au Sommet. Elle a conclu son intervention en soulignant le renforcement du cadre éthique de l'OIF avec un code de conduite rénové et une politique de lutte contre le harcèlement, ainsi qu'avec l'adoption par la Secrétaire générale d'une Politique de prévention et de lutte contre la fraude, et a annoncé la formation d'un comité éthique composé de trois personnalités externes et reconnues, afin de consolider la culture de transparence et d'éthique au sein de l'Organisation.

Le Conseil permanent a salué la qualité et la clarté des documents soumis et a félicité la Secrétaire générale, l'Administratrice ainsi que l'ensemble des équipes de l'OIF pour ce travail. Il s'est félicité de la mise en œuvre effective de la programmation 2024-2027 et du renforcement de la décentralisation qui permet une gestion des projets au plus près des publics cibles que sont les femmes, notamment à travers le fonds La Francophonie avec Elles, et les jeunes. Il a en outre salué la gestion transparente et rigoureuse du budget, ainsi que les initiatives visant à renforcer le cadre éthique de l'Organisation. Par ailleurs, face à la crise économique et financière vécue par le Liban, le Conseil permanent a exprimé sa solidarité avec ce pays et approuvé l'abattement de la contribution statutaire pour l'année 2024 sollicité par les autorités libanaises.

À l'issue des échanges, en saluant le travail des commissions et groupes de travail, le Conseil permanent a entériné :

- les recommandations des 82^e et 83^e réunions de la Commission administrative et financière ;
- les recommandations des 179^e et 180^e réunions de la Commission de coopération et de programmation ;
- les recommandations des 127^e et 128^e réunions de la Commission économique ;
- les recommandations de la 17^e réunion du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie ;
- les recommandations de la 10^e réunion du Groupe de travail sur la consolidation de la transparence de l'OIF.

A cet égard, le Conseil permanent a adopté :

- la résolution portant approbation des comptes de l'OIF et affectation du résultat comptable 2023 ;
- la décision relative à la demande du Liban de bénéficier d'un abattement sur sa contribution statutaire pour l'exercice 2024 ;
- la résolution portant sur le budget rectificatif de l'OIF au titre de l'année 2024.

CPF-128/2024/D1246 : Jeux de la Francophonie

Le Conseil permanent a réitéré son soutien à l'Arménie, qui accueillera les X^{es} Jeux de la Francophonie en 2027, et entériné les recommandations de la 25^e réunion du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie.

A cet égard, le Conseil permanent a :

- adopté la révision des règles financières et comptables des Jeux de la Francophonie ;
- adopté le budget des X^{es} Jeux de la Francophonie et le cahier des charges relatif au volet Production TV ;
- décidé que les X^{es} Jeux de la Francophonie à Erevan, en Arménie, se tiendront du 23 juillet au 1^{er} août 2027.

CPF-128/2024/D1247 : Rapport annuel 2023 du Comité d'audit

Conformément aux dispositions du Règlement financier, le président du Comité d'audit, M. Jean-Michel Cassiers, a présenté au Conseil permanent le rapport annuel 2023 du Comité d'audit. Le rapport souligne notamment que les 34 actions correctrices de niveau critique ou significatif découlant des constatations et pistes d'amélioration préconisées par la Direction de l'audit interne et de l'évaluation ont porté sur l'utilisation des experts et la passation des marchés ; la finalisation des modules de SAP ; la gestion des risques ; la planification stratégique et le recrutement du personnel ; la budgétisation des dépenses de fonctionnement. Le suivi de la mise en œuvre des actions est en cours de renforcement notamment grâce à la mise à disposition du Bureau de l'Administratrice d'un nouveau tableau de bord de suivi et de pilotage en temps réel. S'agissant de l'année 2024, le Comité d'audit poursuivra notamment ses activités sur les plans d'action et dispositif de gestion de risques, le déploiement du progiciel de gestion intégré de l'OIF et l'arrêt des comptes, la mise en œuvre des politiques contre le harcèlement et la fraude ; les ressources allouées à la DAIE.

Le Conseil permanent a réitéré l'importance qu'il attache au travail du Comité d'audit et à ses recommandations pour renforcer l'efficacité et la gouvernance de l'OIF.

CPF-128/2024/D1248 : Interventions des acteurs de la Charte

Le Conseil permanent a entendu l'intervention du nouveau Délégué général de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), M. Frédéric Vallier, qui a succédé à M. Pierre Baillet, Secrétaire permanent depuis 2009 auquel le Conseil permanent a rendu hommage. Faisant part des conclusions du Congrès annuel organisé à Lausanne du 22 au 24 mai 2024, le délégué général a indiqué qu'il a marqué le 45^e anniversaire de l'AIMF, et a été l'occasion de renforcer la solidarité internationale entre les collectivités locales pour relever les grands défis mondiaux et de décerner des prix à des femmes leaders dans les domaines du développement et de l'égalité femmes-hommes. La représentante de TV5 Monde, M^{me} Denise Epoté, a présenté un état du déploiement de la couverture de la chaîne dans le monde et les perspectives de développement avec notamment l'ouverture de son actionariat à plusieurs pays africains francophones. Elle a déploré l'arrêt de la diffusion de TV5Monde au Burkina Faso, les autorités de fait lui reprochant certains reportages ; la chaîne poursuit toutefois son soutien au secteur culturel dans ce pays. Par ailleurs, elle a regretté l'absence à ce jour d'un appel à garantir le plus large accès des populations francophones aux chaînes de TV5 et à la plateforme TV5MONDEplus dans la Déclaration du Sommet en cours d'examen. Quant à lui, le Recteur de l'Université Senghor, M. Thierry Verdel, a présenté les activités conduites par l'université depuis la CMF de Yaoundé et décliné les projets réalisés avec plusieurs acteurs de la Charte de la Francophonie et les nouveaux partenariats noués. Une vidéo récapitulant les résultats atteints, notamment en ce qui concerne le nombre d'étudiants formés, ainsi que l'offre de formation proposée a été projetée. Par ailleurs, le Recteur a rappelé que l'université

prépare son installation dans son nouveau siège, offert par le Président de la République d’Egypte.

La Secrétaire générale de la Conféjes a notamment évoqué la participation de la Conférence à l’Atelier régional de partage d’expériences « Favoriser une meilleure gestion pour améliorer les apprentissages : résultats et perspectives », organisé à Dakar par l’Unesco avec l’appui de l’Agence française de développement. Elle a en outre indiqué que la Conféjes a signé, le 16 mai dernier, une convention de partenariat avec le président de la Confédération africaine de Handball à Nouakchott dans le prolongement de la Déclaration de Cotonou pour la relance de l’EPS à l’école. Le représentant de la Confemen a rappelé la tenue de la 60^e session ministérielle, du 22 au 26 avril 2024 en Côte d’Ivoire, sur le thème : « Enseignement général, enseignement technique et orientation vers les filières scientifiques et technologiques : enjeux, stratégies et perspectives pour l’atteinte de l’ODD 4 dans l’espace francophone ». Il a également souligné la synergie francophone en matière d’éducation dans le cadre du programme d’échange de connaissances et d’innovation (KIX) mené en partenariat avec l’OIF et l’AUF et avec le soutien du Partenariat mondial pour l’éducation, ainsi que le déploiement du projet « Imaginecole » visant la formation des enseignants par le numérique et la mise à disposition de ressources numériques en français.

La présidente de la Conférence des OING de la Francophonie (COING), M^{me} Danièle Toulemont, a rappelé que la société civile francophone est partie prenante de la programmation 2024-2027 de l’OIF, en étant à la fois bénéficiaire et actrice. Elle a informé le Conseil permanent que la prochaine assemblée plénière de la COING se tiendra à Paris les 10 et 11 septembre 2024, pour la première fois en présentiel depuis 2018. Enfin, à la suite des études réalisées sur le projet de renforcement de l’autonomie de la COING, elle a exprimé le souhait que la Conférence demeure sous l’autorité de l’OIF.

Le Conseil permanent a salué ces acteurs de la Charte pour leurs actions qui contribuent concrètement au projet francophone commun et pris note de la demande de TV5Monde au sujet de la Déclaration du Sommet. En réponse à la présidente de la COING, la Secrétaire générale a encouragé la Conférence à poursuivre le processus d’autonomisation souhaité par le Comité de suivi et l’ensemble de ses membres ainsi que par les Etats et gouvernements et l’OIF, et ce afin de s’assurer de l’indépendance entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle l’a assuré du soutien de l’OIF notamment à travers la permanence de son appui technique et financier.

CPF-128/2024/D1249 : Communications des Etats et gouvernements observateurs

Le Conseil permanent a entendu les communications des représentants de plusieurs Etats observateurs, qui se sont réjouis de la possibilité de s’exprimer au sein de cette instance et ont fait part de leur grand intérêt pour les questions débattues au cours de cette session ainsi que de leur attachement à l’Organisation.

CPF-128/2024/D1250 : Questions diverses

Le Conseil permanent a marqué son soutien aux candidatures :

- de M. Mahamoud Ali Youssouf, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de Djibouti, à la présidence de la Commission de l’Union africaine lors de l’élection qui interviendra en février 2025 ;
- de M. Khaled El Enany, ancien Ministre égyptien du Tourisme et de l’Antiquité, au poste de Directeur général de l’UNESCO pour le prochain mandat (2025-2029)
- de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour intégrer le Comité intergouvernemental de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles pour la période 2025-2029.

La Secrétaire générale a tenu à saluer les Représentantes et Représentants personnels dont le mandat s’achève, en les remerciant de leur riche contribution aux travaux du CPF.

CPF-128/2024/D1251 : Date de la prochaine session du Conseil permanent

La 125^e session ordinaire du Conseil permanent se tiendra le 18 septembre 2024 à Paris, en préparation de la 45^e session de la Conférence ministérielle et du XIX^e Sommet de la Francophonie qui se dérouleront les 3 puis 4 et 5 octobre.

Par ailleurs, à la suite de l'appel à candidatures lancé par la Secrétaire générale lors de la précédente session du CPF concernant l'accueil du XX^e Sommet de la Francophonie en 2026, le Conseil permanent accueille très favorablement et soutient la seule candidature déposée, celle du Royaume du Cambodge, en vue de la décision sur le pays hôte de ce prochain Sommet qui sera prise par les Chefs d'Etat et gouvernement lors du Sommet de Villers-Cotterêts. La Secrétaire générale a réitéré son appel à manifestation d'intérêt aux Etats et gouvernements pour accueillir la CMF de 2025.

CPF-128/2024/D1252 : Adoption du relevé des décisions

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 128^e session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.

Résolution sur la Guinée

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni pour sa 128^e session le mercredi 26 juin 2024 à Paris,

Vu la Charte de la Francophonie,

Vu la Déclaration de Bamako (2000) et les dispositions pertinentes de la Déclaration de Saint-Boniface (2006), en matière de sauvegarde de la démocratie ;

Rappelant la Résolution de sa 116^e session extraordinaire, tenue le 16 septembre 2021, par laquelle il a « *décidé de suspendre la République de Guinée de la Francophonie, entraînant l'application de l'ensemble des mesures déclinées au paragraphe 3 du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako (...)* », à la suite de la prise de pouvoir par la force, le 5 septembre 2021, par les éléments du Groupement des Forces spéciales, regroupés au sein du Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) ;

Rappelant également que par la même résolution, les Etats et gouvernements membres ont demandé à la Secrétaire générale de la Francophonie de « *mobiliser l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et les autres acteurs de la Charte en vue d'accompagner, aux plans politique et technique, le processus de transition en Guinée* » ; qu'il a, en outre, décidé (...) « *de réexaminer sa position lors de sessions ultérieures en fonction des avancées qui seront constatées dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel et du respect des droits et des libertés* » ;

Considérant qu'en application de la Résolution de sa 126^e session du tenue le 8 février 2024, la République de Guinée a été invitée à venir partager une mise à jour sur l'évolution du processus de rétablissement de l'ordre démocratique et constitutionnel, lors de la 249^e réunion de la Commission politique du 16 avril 2024, et de la 127^e session extraordinaire du CPF du 19 juin 2024 ;
Prenant note des exposés faits à cette occasion, successivement par la Directrice nationale des affaires politiques et de l'administration électorale au ministère guinéen de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, et par le Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, Son Excellence Dr. Morissanda Kouyaté ;

Retenant de ces exposés que des avancées notables ont été enregistrées dans la conduite du processus de transition depuis 2021, en ce qui concerne notamment la mise en place et le fonctionnement des Institutions de la transition, la consolidation de l'Etat de droit, la promotion d'une vie politique apaisée, et le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ; que ces avancées se sont traduites en particulier par la mise en place d'un gouvernement dirigé par une personnalité civile, la tenue du dialogue politique en 2022, l'adoption d'un chronogramme conjointement signé le 21 octobre 2022 par le gouvernement de transition et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et prévoyant une durée de transition de 24 mois, le lancement dans ce cadre des réformes politiques, constitutionnelles, institutionnelles et électorales, et la tenue du procès des responsables présumés des massacres du Stade du 28 septembre 2009 ;

Considérant que ces avancées dénotent une volonté réelle des autorités de transition guinéennes de mener le processus de transition à son terme selon les modalités consensuellement convenues avec les partenaires régionaux, en

dépôt des aléas qui contraignent ce processus, notamment l'explosion en décembre 2023 du dépôt de carburant dans la capitale, Conakry, dont les conséquences multiformes continuent d'impacter fortement les populations et la vie socioéconomique du pays ;

Saluant les initiatives politiques et techniques menées par la Secrétaire générale visant à apporter un concours pertinent de l'OIF dans la mise en œuvre de ces chantiers cruciaux de la transition ;

Soulignant toutefois, qu'il ressort des discussions lors du CPF du 19 juin qu'en dépit de ces avancées que le CPF salue, le gouvernement de transition est encouragé à accentuer ses efforts dans ce contexte ; **qu'il** est, à cet égard, important pour l'OIF de donner aux populations guinéennes et aux partenaires de la Guinée de la visibilité sur l'horizon de la transition, à travers un chronogramme précisant les étapes suivantes de ce processus ; que ce chronogramme serait à même de conforter les Etats et gouvernements membres de la Francophonie dans leur volonté réaffirmée de voir l'OIF poursuivre son accompagnement en faveur d'une transition réussie ;

Se référant aux dispositions pertinentes de la Déclaration de Bamako en matière de sauvegarde de la démocratie dans l'espace francophone; **et se fondant** sur le nouveau *Mécanisme de suivi et d'évaluation de la situation des Etats et gouvernements faisant l'objet de mesures des instances de la Francophonie* adopté lors de la 127^e session extraordinaire du CPF, à l'effet de doter l'OIF d'une approche novatrice dans ses relations avec les membres qui traversent des situations de rupture de la démocratie ;

Tenant compte du contexte global de la sous-région ouest-africaine, marqué par une instabilité politique chronique et des menaces persistantes à la paix et à la sécurité ; **Prenant, à cet égard, en considération** la décision du Sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO tenu à Abuja (Nigeria), du 24 février 2024, « *de lever les sanctions financières et économiques* » prononcées « *à l'encontre de la République de Guinée* » ;

Demande aux autorités de transition à prendre les dispositions nécessaires pour établir et rendre public un chronogramme déclinant les perspectives de la transition, en termes de délais de mise en œuvre des étapes restantes de ce processus ; rappelle l'importance de veiller à la participation effective des femmes et des jeunes jusqu'au terme du processus de transition, notamment lors des élections à venir ;

Décide d'alléger la mesure de suspension de la République de Guinée de la Francophonie en autorisant la reprise de sa participation aux réunions des Commissions du CPF et aux sessions du CPF, ainsi que la pleine reprise de la coopération multilatérale avec la Francophonie ;

Demande à la Secrétaire générale de continuer à mobiliser l'OIF et les autres acteurs de la Charte en faveur d'un accompagnement du processus de transition, ce, dans la perspective des élections générales de sortie de crise à venir ;

Invite tous les partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux à apporter leur soutien à la Guinée dans ce contexte, en vue de favoriser les conditions d'un retour apaisé à l'ordre constitutionnel dans les délais impartis ;

Décide enfin de réexaminer la situation en République de Guinée lors de la prochaine session du CPF.